

Une prime pour encourager l'acquisition d'un vélo

Pour encourager l'usage du vélo, Lorient Agglomération met en place une aide sans conditions de ressources de 100 € à 250 € pour l'achat de vélos. Cette opération expérimentale est en lien avec le souhait de renforcer et d'accélérer le schéma des itinéraires cyclables actuellement en cours de révision sur le territoire.

Pour favoriser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements quotidiens, changer durablement les habitudes de déplacement et préserver la qualité de l'air, Lorient Agglomération propose d'expérimenter en 2021 une aide sans conditions de ressources pour l'acquisition d'un vélo pliant, cargo et/ou à assistance électrique.



- Pour les vélos à assistance électrique (y compris vélos pliants), l'aide est fixée à 20% du montant de l'achat, avec un maximum de 200 €.
- Pour les vélos cargo avec ou sans assistance électrique l'aide est fixée à 20% du montant de l'achat, avec un maximum de 250 €.
- Pour les vélos pliants sans assistance électrique, la subvention est fixée à 20% du prix d'achat, avec un maximum de 100€.

Les vélos à assistance électrique doivent être sans batterie au plomb et équipés d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt. **Seuls les achats effectués après le 2 mai seront pris en compte (sont exclus les achats effectués sur Internet).**

Cette aide intercommunale, réservée uniquement aux habitants de Lorient Agglomération, est cumulable avec les aides communales éventuellement existantes ayant le même objet. Elle peut également être complétée par le dispositif « bonus vélo » de l'Etat pour les vélos à assistance électrique et sous conditions de ressources.

Le formulaire est disponible sur le site internet www.lorient-agglo.bzh. Il devra être retourné, moins de trois mois après l'achat) à Lorient Agglomération par courrier postal (Direction des transports et déplacements - CS 20001 - 56314 Lorient) complété et accompagné de la facture, d'une attestation de domicile, d'une copie du certificat d'homologation, d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de la pièce d'identité du demandeur.

Lorient Agglomération a prévu un budget de 80 000€ pour cette opération.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial précise l'ambition de Lorient Agglomération en matière de circulation des cycles et ainsi fixe des objectifs d'évolution de la part modale du vélo : de 8% en 2015 à 30% en 2050 pour le cœur d'agglomération et de 4% en 2015 à 10% en 2050 en périphérie.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

